

Produits agricoles et produits manufacturés

L'Inde maintient un grand nombre de restrictions en rapport avec sa balance des paiements (la « liste de produits interdits »), qui visent les denrées agricoles et les produits manufacturiers. La liste comprend des produits interdits (les abats et le suif, par exemple) et des produits contrôlés à l'égard desquels une licence d'importation est exigée. Un grand nombre de ces articles ont été retirés de la liste dans le cadre du budget de 1997 et de la politique annuelle subséquente concernant les exportations et les importations, mais plus de 2 700 postes tarifaires demeurent. Cependant, comme il a été indiqué ci-dessus, l'Inde a convenu de supprimer progressivement ces restrictions d'ici 2003. Le Canada surveillera ce processus.

En raison de son manque de transparence, le régime d'attribution des licences se prête à des décisions incohérentes et au contournement des règles. Le but avoué du régime est de protéger les entreprises indiennes dans des secteurs vulnérables tels que l'agriculture et l'alimentaire. Mais en l'absence presque totale de concurrence sur le marché, ces politiques ont pour effet de favoriser l'inefficacité aussi bien dans le secteur privé que dans les entreprises d'État, si bien que la qualité et la quantité des produits mis à la disposition des consommateurs sont limitées. Les droits de douane restent par ailleurs élevés sur de nombreux articles.

L'Inde continue d'augmenter les taux tarifaires pour compenser la baisse des recettes fiscales. En septembre 1997, le gouvernement a décrété une augmentation temporaire des droits de 3 % sur tous les produits. Jusqu'ici, cette surcharge n'a pas été retirée.

INVESTISSEMENT

Bien que l'investissement étranger direct ait augmenté de plus de 50 % par an depuis le début de la réforme en 1991, l'Inde maintient une liste de plus de 50 secteurs pour lesquels l'approbation des investissements pouvant aller jusqu'à 51 % de la participation au capital est automatique, moyennant certaines autres conditions (y compris des prescriptions quant à l'emplacement ou quant aux résultats en matière d'importation de capital social et de nouveaux biens d'équipement). Tous les autres investissements doivent être approuvés par le conseil de promotion de l'investissement étranger (Foreign Investment Promotion Board), et ceux qui dépassent les 3 milliards de roupies (120 millions de

dollars) ou qui peuvent avoir d'importantes répercussions (non précisées) du point de vue de la politique de l'État doivent être approuvés par un comité du conseil des ministres. L'investissement étranger est interdit dans certaines branches du secteur des services. Dans d'autres secteurs, il est limité à 49 %. La propriété étrangère intégrale est permise dans certains domaines – sociétés d'exportation, secteurs de l'énergie et de la haute technologie, infrastructures –, mais les demandes en ce sens ne sont pas forcément acceptées. Les procédures pour l'approbation d'un investissement manquent souvent de transparence.

Pour acquérir une propriété immobilière destinée à une utilisation commerciale, l'investisseur étranger doit obtenir l'autorisation de la banque de réserve (Reserve Bank of India) ou de la société de développement industriel de l'État concerné. En général, il doit introduire dans le pays des devises étrangères pour acheter ou louer cette propriété. Ni les revenus locatifs ni les produits de la vente d'un tel bien ne peuvent être transférés hors de l'Inde, sauf si l'investisseur est un ressortissant résidant à l'étranger ou une personne d'origine indienne. Les lois sur la protection de la propriété intellectuelle sont peu robustes, notamment à l'égard des brevets dans les domaines qui intéressent les investisseurs canadiens.

Le Canada négocie actuellement avec l'Inde un accord de promotion et de protection de l'investissement étranger qui, avec le temps, permettra de s'attaquer à ces problèmes et d'instaurer un climat d'investissement plus stable.

INDONÉSIE

Aperçu

L'Indonésie est le plus important marché d'exportation du Canada en Asie du Sud-Est et l'une des principales destinations de ses investissements directs en Asie. En 1997, le commerce bilatéral de marchandises a atteint 1,57 milliards de dollars, soit 769,2 millions en exportations vers l'Indonésie et 808,6 millions en importations. Le blé est le principal produit vendu par le Canada sur ce marché. Les entreprises canadiennes des secteurs pétrolier et minier ont fait des investissements considérables en Indonésie, et les exportations canadiennes de produits et de services dans ces secteurs sont en croissance. La déréglementation du secteur des télécommunications a ouvert de nouvelles possibilités dans ce marché de plus de 200 millions d'habitants.